

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42421

présenté par

M. Coquerel, M. Bernalicis, Mme Autain, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Corbière, Mme Obono,
M. Mélenchon, M. Prud'homme, Mme Panot, M. Ratenon, M. Quatennens, Mme Rubin,
Mme Ressiguiier, M. Ruffin, Mme Taurine et M. Larive

à l'amendement n° 9887 de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi instituant un système universel de retraite et le projet de loi organique relatif au système universel de retraite

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des gains de »

les mots :

« de l'augmentation de la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné. Le gouvernement se targue de dire que l'on vit plus longtemps et que l'on doit donc travailler plus longtemps. Seulement, les gains de productivité des travailleurs devraient pousser à une autre réflexion sur la baisse du temps et de la durée de travail.